



Paris le 7 mars 2011

## L'ANCV et « mesavantages.net » s'associent pour diffuser les Chèques-Vacances aux petites entreprises

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a créé un réseau de partenaires pour promouvoir le Chèque-Vacances auprès des petites entreprises de moins de 50 salariés. En effet, la loi de développement et de modernisation des services du tourisme du 22 juillet 2009 a enfin facilité les conditions d'attribution des Chèques-Vacances dans les petites entreprises de moins de 50 salariés sans comité d'entreprise, et en prévoit la promotion et la diffusion par des opérateurs positionnés sur ce segment d'activité.

En rejoignant le réseau des partenaires de l'ANCV, le site **mesavantages.net**, vient renforcer la visibilité du Chèque-Vacances, véritable outil social, dans les petites entreprises. 1,2 million d'entreprises et 5,8 millions de salariés sont ainsi concernés. Lancée depuis décembre 2010 par le **Groupe Canalce**, la plateforme de services en ligne **mesavantages.net** exclusivement destinée aux TPE/PME de moins de 50 salariés va ainsi promouvoir le Chèque-Vacances dans le cadre d'un bouquet d'offres proposé aux chefs d'entreprises et aux salariés (cinémas, parcs d'attraction, spectacles, culture...).

Ce partenariat entre un acteur public et un acteur privé doit permettre la diffusion de cette solution RH autour du « bien-être » pour les salariés des petites entreprises.

La commande des Chèques-Vacances s'effectuera directement à travers une **boutique en ligne** développée par l'ANCV (simulateur en ligne, commandes, achats et règlements en quelques clics) accessible par le bouquet d'offres **mesavantages.net**.

**Bouquet d'offres mesavantages.net**



**Boutique en ligne ANCV**



« Le chef d'entreprise abonné à « [mesavantages.net](http://mesavantages.net) » dispose d'un outil innovant de management. Il offre à ses salariés l'accès à ce portail d'avantages permettant d'économiser l'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois et d'attribuer jusqu'à 400 € exonérés de charges sociales et fiscales par salarié et par an pour les Chèques-Vacances. Voici 2 pistes concrètes d'augmentation du pouvoir d'achat pour les loisirs et les vacances », a déclaré **Sandra Le Grand, PDG fondatrice du Groupe Canalce**.

« [mesavantages.net](http://mesavantages.net) répond aux exigences d'innovation et de qualité de service que l'Agence attend de ses partenaires. Le Chèque-Vacances s'affirme comme un outil social de management et de compétitivité économique au service des petites entreprises. Pour toucher rapidement un aussi grand nombre d'entreprises et ainsi parvenir à ce que les salariés des petites entreprises bénéficient des mêmes avantages sociaux que les autres, nous devons nous appuyer sur des partenaires dynamiques tels que [mesavantages.net](http://mesavantages.net)», a déclaré **Philippe Kaspi, directeur général de l'ANCV**.

<p><b><u>A propos du Chèque-Vacances :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">un outil innovant de management</a> et de compétitivité économique pour les petites entreprises et un pouvoir d'achat augmenté pour leurs salariés</li> <li>- un complément de revenu pour les salariés déductible du bénéfice imposable de l'entreprise, <a href="#">exonéré de charges sociales</a> (sauf CSG / CRDS), dans la limite de 400 € par salarié et par an, net d'impôt pour le salarié.</li> <li>- un produit facile à mettre en place et accessible en quelques clics à travers la <i>boutique en ligne</i></li> <li>- <a href="#">tout un univers de services pour les loisirs et les vacances!</a> Train, hôtels, campings, activités culturelles et sportives, colonies de vacances, parcs de loisirs, restauration... Accepté par 170 000 professionnels du tourisme en France, le Chèque-Vacances constitue pour les salariés des petites entreprises un nouveau moyen de régler leurs dépenses de vacances et de loisirs à moindre coût.</li> </ul>	<p><b><u>L'ANCV en quelques chiffres :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1982 : création de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances pour tous.</li> <li>- <b>3,4 millions de bénéficiaires du Chèque-Vacances</b></li> <li>- <b>20 000 clients</b> soit 60% des comités d'entreprise et assimilés.</li> <li>- <b>170 000 points d'accueil</b> parmi les professionnels du tourisme et des loisirs.</li> <li>- <b>175 000 bénéficiaires des programmes d'action sociale</b> pour les populations en difficulté exclues des vacances (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). Ces programmes d'action sociale sont entièrement financés par les excédents de gestion de l'ANCV sur la commercialisation des Chèques-Vacances, sans dotation de l'Etat.</li> </ul> <p>Pour en savoir plus sur les partenariats de l'ancv, <a href="#">suivez ce lien</a>.</p>
---	--

<p><b><u>A propos de « mesavantages.net » :</u></b></p> <p><b>Le groupe Canalce</b>, leader sur le marché des Comités d'Entreprise, a lancé <b>mesavantages.net</b> pour permettre à l'ensemble des salariés du tissu économique français, quelle que soit la typologie d'entreprise dans laquelle il évolue, d'accéder à une « boutique avantages » performante et de réaliser des gains de pouvoir d'achat (65 000 offres de culture, loisirs, achats quotidiens, voyages, à tarif réduit partout en France).</p> <p>Le site « <a href="http://mesavantages.net">mesavantages.net</a> » se veut à la portée de toutes les Petites entreprises : simplicité d'utilisation, accessibilité tarifaire et autonomie de gestion de son abonnement pour le chef d'entreprise (à partir de 300€/an pour une entreprise de 10 salariés).</p>	<p><b><u>Canalce en quelques chiffres :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canalce a été créé en juillet 2000 par Sandra Le Grand</li> <li>- une équipe de 150 salariés</li> <li>- <b>60 M€ de volume d'affaires 2010</b></li> <li>- <b>5 000 Entreprises abonnées</b>, représentant 1.5 million de foyers soit plus de 4 millions de bénéficiaires</li> <li>- <b>65 000 offres de produits à prix réduits</b> avec 500 partenaires</li> <li>- La première et unique billetterie française certifiée ISO 9001 depuis 2005</li> <li>- Présence dans 20 villes en France et 6 implantations régionales</li> </ul>
---	---

**CONTACTS PRESSE :**

**ANCV :** Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - [jmuzeau@ancv.fr](mailto:jmuzeau@ancv.fr) – [www.ancv.com](http://www.ancv.com) - <http://client-pe.ancv.com/>

Chloé Labriet - bureau de presse de l'ANCV - LD : 01 45 49 32 93 - email : [chloe.labriet@meanings.fr](mailto:chloe.labriet@meanings.fr)

**Mes avantages.net :** Sandra Le Grand : - T : 01 41 31 63 12 [www.mesavantages.net](http://www.mesavantages.net)

Anne Chailloux : - T : 01 41 31 63 15 – [achailloux@canalce.com](mailto:achailloux@canalce.com)